



# syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires  
SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel : 1645-UT  
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - [http : //www.snabf.org](http://www.snabf.org)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

finances  
**Solidaires**

« **La Médiation du crédit reste un dispositif  
essentiel et indispensable** »

**Nicolas Sarkozy - 15 juin 2010**

**Les dirigeants de la Banque sont-ils  
sur la même longueur d'onde ?**

Lancée en novembre 2008 pour assurer la médiation entre les entreprises qui rencontrent des difficultés de financement et les établissements bancaires, la Médiation du Crédit s'est appuyée tout naturellement sur notre institution.

**C'est notamment notre connaissance du tissu économique (entreprises et système bancaire), mais également notre réseau de succursales, qui ont été mis en avant et plébiscités à l'extérieur.**

Pourtant, en interne, cette nouvelle activité semble recevoir une approche plus que frileuse, la Banque considérant que la médiation n'est pas une activité destinée à perdurer. Nous rappellerons à nos dirigeants que c'est ce même discours qui avait prévalu lors de la mise en place du surendettement en 1989. Nous venons de « fêter tristement » le vingtième anniversaire de ce service et la crise économique que traverse l'Europe et plus particulièrement la France, touchera à nouveau les plus fragiles, si aucune mesure n'est prise (voir notre publication sur le surendettement).

Pour les entreprises, la situation est analogue : ce sont les plus fragiles qui paient le prix fort d'un capitalisme financier renforçant les plus riches et appauvrissant les plus pauvres. Les mesures gouvernementales (renforcement des fonds propres notamment) prises dans le cadre du suivi du Plan de financement de l'économie vont d'ailleurs dans ce sens. Il n'est donc pas étonnant d'avoir en médiation des Très Petites Entreprises (85%) qui n'ont pas accès à ces mesures et se trouvent face à des banques qui les asphyxient en frais financiers, comme elles asphyxient les ménages surendettés.

Mais au-delà de ce système économique qui devra nécessairement trouver des régulations sous peine d'imploser, **la médiation du crédit apparaît donc comme une activité à structurer.** L'accord de Place signé avec le Ministre des finances le 28/07/09 rappelle d'ailleurs que la médiation se poursuivra au-delà du 31/12/2010 en s'appuyant principalement sur les services de la Banque de France.

En 2009, 137 EATP ont été utilisés sans renforts dans les succursales engendrant des situations très contrastées : dans certains comptoirs, le Directeur et son adjoint ont pris en charge les dossiers dans leur globalité, dans d'autres, ce sont des secrétaires comptables qui assurent une partie administrative, des cadres assurant les relations avec les banques et les entreprises. Enfin, dans certaines succursales, ce sont des secrétaires comptables et secrétaires rédacteurs qui assurent la globalité de la médiation, le directeur participant aux réunions de suivi.



Contrairement à ce qui est laissé entendre, il n'y a pas en effet que des cadres qui soient affectés à la médiation mais également du personnel de bureau, ce qui impacte directement les effectifs des services entreprises de certaines succursales qui connaissent par ailleurs des sous-effectifs récurrents.

**Ce besoin de « structuration » est d'autant plus important que cette activité nécessite un cloisonnement la séparant de l'activité de cotation d'une part, et demande une technicité, donc une formation spécifique, d'autre part.**

En outre, le principe même de la médiation est d'apporter très rapidement une solution aux difficultés que rencontre l'entreprise (le schéma d'intervention prévoit entre 12 et 17 jours pour trouver une solution acceptable). Ceci est difficilement compatible avec d'autres activités (visites entreprises, campagne bilan) liées à la cotation -ce qui peut expliquer des délais de traitements observés largement supérieurs-.

De plus, l'activité de médiation dispose d'un applicatif informatique (AKIO) qui lui est propre, impliquant une mise à jour quotidienne.

Enfin, si le profil requis semble se rapprocher de celui d'analyste financier, une formation spécifique est néanmoins indispensable, notamment pour animer des réunions de médiation.



**Le 15 juin 2010, le Président de la République acte la pérennisation de la Médiation du Crédit. Il déclare : « La médiation du crédit reste un dispositif essentiel et indispensable pour assister les PME et le TPE dans leurs relations avec leurs banques... Nous garderons le médiateur du crédit, c'est absolument indispensable. »**

**Il est donc temps que la Banque reconnaisse la Médiation du Crédit comme une activité à part entière. Cela passe, notamment, par des effectifs clairement affectés à cette mission, et non ponctionnés sur les autres services.**

Cette mission doit par ailleurs, s'inscrire dans le Contrat de Service public au même titre que le surendettement et nécessite de la part de l'Etat une compensation financière au regard des effectifs affectés à cette activité.

Car au même titre que le surendettement, nous considérons que l'Etat, mais aussi le système bancaire, portent leur part de responsabilité et doivent donc participer au financement de cette activité.



-----  
Si vous souhaitez **adhérer au SNABF Solidaires**, merci de remplir et de signer ce coupon :

NOM : ..... Prénom : .....

NOM de jeune fille : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Adresse Internet : .....

Date de Naissance : ...../...../..... Matricule : ..... ☎ : .....

Catégorie : ..... Grade à la Banque : ..... Indice : .....

Succursale, service : ..... Code courrier : .....

À

, le

Signature :